

Du 1er au 8 décembre

Commission Administrative Paritaire

Je vote

CHER(E) COLLÈGUE,

La CAP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives à la carrière.

Vos représentants à la CAP auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- Avancement de grade
- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, formation
- Disponibilité, CET, etc
- Discipline
- Licenciement
- Refus de promotion, temps partiel, congé formation...

FO en CAP A : Des actions concrètes

Nous avons réclamé et obtenu la mise en place de critères secondaires lisibles et connus de tous pour l'avancement à l'ancienneté.

Nous militons pour l'application des critères statutaires pour tous.

Aujourd'hui, les critères statutaires s'appliquent aux agents de catégorie A de P3 à P6. Le syndicat FO œuvre pour que les Cadres positionnés en Parcours 1 et 2 ne soient pas oubliés !



**Votez Force
Ouvrière,**

**pour choisir des représentants
disponibles, formés,
expérimentés, déterminés
et porteurs
de vraies valeurs
d'indépendance
et de liberté**



CAP A

Je vote



EUZEN Annaïg



1

Ingénieur ppal
DSI - RM

PERROT Régis



2

Ingénieur ppal
DSI - RM

MALLEGOL Isabelle



3

Éduc. de jeunes enfants cl ex
DPE - VdR

BAILLEUL Christophe



4

Ingénieur
DSI - RM

EDELIN Benoît



6

Attaché
DSS DSPH - VdR

SCHOTTEY Édeline
Éduc. de jeunes enfants
DEE - VdR

5

MARIN Nathalie



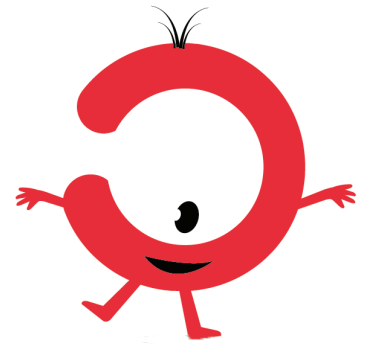
7

Ingénieur en chef hors cl.
DGS - RM



VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

www.fo-rennes.fr



8 MORICLET Lucile
Éduc. de jeunes enfants
DPE - VdR

9 DELPORTE Hervé
PEA cl. normale
CRR - VdR

10 LOMBART Sonia

Ingénieur
DSI - RM

11 DAUBIGNE Séverine

Ingénieur
DSI - RM

12 GAUTIER Jérôme

Ingénieur
DSI - RM

13 FRINAULT Véronique

Péd Pod Erg Psy Ort Man
Pré Diet HCl
DPAg - CCAS

14 EUZEN Nadia

Ingénieur ppal
DSI - RM

Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, **FO** est là pour défendre vos droits.

LES CANDIDATS FO :
des femmes et des hommes
formés, compétents,
efficaces, disponibles
et à votre écoute.

formation

conseil
de
discipline

**La CAP
donne
des avis**

commissions
de
réforme

détachements

conseil
médical

refus
de
titularisation

évaluations

mises
à
disposition

Pourquoi voter FO :

Charte de mobilité

Notre syndicat refuse la possibilité de rétrograder un Cadre A sur un grade inférieur suite à un burn-out ou autre évènement le rendant temporairement inapte à ses fonctions.
Pour rappel, seuls les syndicats FO et CGT ont voté contre la charte de mobilité puisque cette dernière permet malheureusement de faciliter le licenciement des fonctionnaires territoriaux.

Conditions d'avancement

FO milite nationalement pour la décorrélation entre l'avancement par examen pro et l'avancement à l'ancienneté.

Conseil médical départemental

Seules les 2 premières organisations syndicales à la CAP A peuvent siéger au comité médical départemental qui est l'instance statuant sur les dossiers médicaux et les licenciements pour inaptitude.

Conseil de discipline

Les agents qui se retrouvent en conseil de discipline peuvent compter sur les élus FO afin de les représenter au mieux de leurs intérêts.

Du 1er au 8 décembre

**VOTEZ
ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIERE**

www.fo-rennes.fr

